

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL 2011 DE GAZ MÉTRO**

- 1. Références :** (i) Pièce B-0011, Gaz Métro-4, document 2, page 1;
(ii) Dossier R-3745-2010, pièce B-0013, Gaz Métro 4, document 2, page 1.

Préambule :

Les autres revenus d'exploitations se chiffrent respectivement à 5 484 000 \$ à la référence (i) et à 3 102 000 \$ à la référence (ii).

Demande :

- 1.1** Veuillez justifier l'augmentation de 2 382 000 \$ des autres revenus d'exploitation.

- 2. Référence :** Pièce B-0014, Gaz Métro-6, document 1.

Préambule :

Base de tarification mensuelle, ligne 17 : Programmes commerciaux

Demandes :

- 2.1** Veuillez indiquer quels sont les éléments faisant partie des programmes commerciaux.
- 2.2** Veuillez indiquer quelles sont les durées d'amortissement des différentes composantes incluses dans les programmes commerciaux. Le cas échéant veuillez expliquer que tous les éléments des programmes commerciaux ne soient pas amortis sur une même durée.

- 3. Références :** (i) Pièce B-0016, Gaz Métro-6, document 3, page 1, note d;
(ii) R-3720-2010, Gaz Métro-6, document 3, page 1, ligne 27.

Préambule :

(i) La pièce présente l'écart entre les additions réelles et budgétées à la base de tarification. Notamment, les dépenses pour l'amélioration de réseau ont excédées le montant budgété de 5 M\$. L'excédent sur le montant budgété s'explique par un plus grand nombre de branchements que prévu et l'achat plus important de compteurs. Aussi, les coûts d'abandon ont été sous évalués au budget 2011 d'environ 2,0 M \$.

(ii) Au moment de la cause tarifaire 2011, on prévoyait une hausse de près de 9 M\$ aux investissements liés à l'amélioration du réseau des conduites principales.

Demandes :

- 3.1** Veuillez expliquer à quoi correspondent les coûts d'abandon et fournir la liste des coûts qui peuvent être inclus. Veuillez également expliquer le traitement comptable.
- 3.2** Veuillez expliquer l'écart entre le réel et le budgété des coûts d'abandon.
- 3.3** Veuillez ventiler les coûts d'abandon et fournir une liste des projets pour lesquels il y a eu des coûts d'abandon indiquant, pour chaque projet, l'importance de ces coûts.
- 3.4** Les investissements visant l'amélioration du réseau des conduites principales ont-ils été réalisés conformément au budget? Veuillez fournir le détail des investissements budgétés et réels relatifs à l'amélioration du réseau des conduites principales et expliquer l'écart s'il y a lieu.

- 4. Références :**
- (i) Pièce B-0016, Gaz Métro-6, document 3, page 2;
 - (ii) R-3745-2010, pièce B-0018, Gaz Métro-6, document 3, page 2;
 - (iii) R-3717-2009, Pièce B-1, Gaz Métro-6, document 3, page 2;
 - (iv) R-3680-2008, Pièce B-1, Gaz Métro-6, document 3, page 2;
 - (v) R-3654-2007, Pièce B-1, Gaz Métro-6, document 3, page 1.

Préambule :

Les investissements en développement de réseau sont en baisse par rapport au budget depuis les cinq dernières années.

(i) « *La baisse des investissements est attribuable au type de bâtiments construits dans le marché de la nouvelle construction résidentielle. Un accroissement de la construction des édifices de condominiums et une baisse de la construction de maisons unifamiliales ont été notées* ». [Nous soulignons]

(ii) « *L'écart sur la prévision des investissements s'explique par la diminution du niveau des ventes de 2009 qui a eu un effet à la baisse sur nos investissements de 2010 et par un léger ralentissement de nos activités en 2010 dans le marché commercial*. » [Nous soulignons]

(iii) « *La baisse des investissements est attribuable au ralentissement de nos activités dans le marché résidentiel et commercial*. » [Nous soulignons]

(iv) « *La baisse des investissements est attribuable au ralentissement des activités dans le marché commercial.... Une diminution de l'ordre de 38 % a été notée dans le marché commercial*. » [Nous soulignons]

(v) « La baisse des investissements est attribuable en premier lieu, au ralentissement de nos activités dans le marché résidentiel à la suite de la réflexion sur la rentabilité de ce secteur. ... nous avons noté une diminution des nouvelles ventes de l'ordre de 17 % dans le marché résidentiel et de 8 % dans le marché commercial. » [Nous soulignons]

Demandes :

- 4.1** De l'avis de Gaz Métro, le ralentissement des ventes dans les secteurs résidentiel et commercial qui était observé depuis plusieurs années s'est-il stabilisé? Veuillez commenter.
- 4.2** Gaz Métro anticipe-t-elle que la baisse des investissements dans le développement de réseau se poursuive dans le contexte actuel. Veuillez commenter.
- 5. Références :**
- (i) Pièce B-0018, Gaz Métro-6, document 5, page 1;
 - (ii) Dossier R-3745-2010, pièce B-0020, Gaz Métro 6, document 5, page 1;
 - (iii) Dossier R-3745-2010, pièce B-0020, Gaz Métro 6, document 2.1, page 3.

Préambule :

L'encaisse réglementaire passe de 20 155 000 \$ en 2010 selon la référence (ii), à 22 808 000 \$ en 2011 selon la référence (i). Cet écart découle principalement du coût de transport, d'équilibrage et de fourniture qui passe de 4,87 jours et 13 532 000 \$ à 5,94 jours et 15 980 000 \$ en 2011.

Selon la référence (iii), en 2010, le nombre de jours de revenus est de 39,88. La variation du nombre de jours de coût de transport, d'équilibrage et de fourniture est due à l'inclusion des dérivatifs financiers de 99,8 M\$ qui ont un délai de paiement de 0 jours.

Demandes :

- 5.1** Veuillez préciser le nombre de jours de revenus en 2011.
- 5.2** Veuillez expliquer la variation du nombre de jours de coût de transport, d'équilibrage et de fourniture.
- 5.3** Veuillez détailler l'impact des dérivatifs financiers sur le nombre de jours et les montants cités ci-dessus.

6. Références : Pièce B-0022, Gaz Métro-7, document 3.

Demandes :

- 6.1** Veuillez expliquer et fournir vos sources de données utilisées à la note A, notamment, l'établissement du choix des trois banques à charte, de la date à laquelle sont prélevés les taux et les taux préférentiels qui s'appliquent pour la période de trois mois dans le calcul. Veuillez fournir également le calcul du taux de 2,51 %.
- 6.2** Veuillez expliquer la méthodologie de fixation du taux de dividende pour les séries de 2006 à 2011. Veuillez fournir vos sources de données pour l'établissement des taux et donner un exemple du calcul pour la série 2011.

7. Référence : Pièce B-0026, Gaz Métro-9, document 1, page 2.

Préambule :

- (i) Ligne 17 Sans service de compression
- (ii) Ligne 21 Zone nord
- (iii) Ligne 34 Sans service d'équilibrage

Demandes :

- 7.1** En référence au préambule (i), veuillez élaborer sur les facteurs expliquant l'écart de plus de 20 % entre les volumes prévus et les volumes réels.
- 7.2** En référence au préambule (ii), veuillez élaborer sur les facteurs expliquant l'écart de plus de 25 % entre les volumes prévus et les volumes réels.
- 7.3** En référence au préambule (iii), veuillez élaborer sur les facteurs expliquant l'écart de plus de 110 % entre les volumes prévus et les volumes réels.

8. Référence : Pièce B-0028, Gaz Métro-9, document 3, page 5.

Préambule :

« Afin de répondre à cette demande, 61,6 10⁶m³ (col. 8, l. 12) ont été contractés sur le marché secondaire, 52,8 10⁶m³ sur le tronçon long haul et 8,8 10⁶m³ en franchise, et 176,2 10⁶m³ (col. 8, l. 14) d'achats supplémentaires à Dawn ont été effectués. »

Demande :

- 8.1** Veuillez élaborer sur la nature de la transaction en vertu de laquelle Gaz Métro a acquis 8,8 10⁶m³ en franchise.

9. Référence : Pièce B-0029, Gaz Métro-9, document 4, page 1.

Préambule :

- (i) Lignes 12 et 37 Échanges de gaz
- (ii) Ligne 24 Réceptions en franchise
- (iii) Ligne 29 Autres réceptions

Demandes :

- 9.1** En référence au préambule (i), veuillez préciser la nature des transactions comptabilisées sous cette rubrique et ce qui les distingue des transactions présentées à la ligne 17 du même tableau sous la rubrique Transport par échange.
- 9.2** En référence au préambule (ii), veuillez préciser la nature des transactions comptabilisées sous cette rubrique.
- 9.3** En référence au préambule (iii), veuillez préciser la nature des transactions comptabilisées sous cette rubrique.

10. Référence : Pièce B-0030, Gaz Métro-9, document 5, page 2.

Préambule :

- (i) Tableau, Ligne Ventes de transport FTLH non utilisée
- (ii) Tableau, Ligne Vente de fourniture à Dawn, portion transport

Demandes :

- 10.1** En référence au préambule (i), veuillez présenter pour chacune des transactions, la date de conclusion de la transaction, la période couverte par la transaction (date de début, date de fin), la quantité et le prix.
- 10.2** En référence au préambule (ii), pour chacune des journées où de telles transactions ont lieu, veuillez présenter un bilan demande et sources d'approvisionnement gazier. Lorsque des achats de fourniture à Dawn faisaient partie de l'approvisionnement, veuillez indiquer, dans chaque cas, le type d'entente en vertu duquel se faisaient ces achats (quotidien, hebdomadaire etc.).

- 10.3** En référence au préambule (ii), veuillez présenter, pour chacune des transactions de vente de fourniture à Dawn la date de conclusion de la transaction, la période couverte par la transaction (date de début, date de fin), la quantité et le prix.
- 10.4** En référence au préambule (ii), veuillez également présenter pour chacune des journées où de telles transactions ont eu lieu, le prix du gaz naturel à Empress, le différentiel de lieu Empress-Dawn ainsi que le coût du gaz de compression Empress-Dawn.
- 10.5** En référence au préambule (ii), veuillez comparer le revenu obtenu de la revente de gaz à Dawn avec le revenu qui aurait été obtenu en vendant le gaz naturel à Empress et le transport FTLH qui serait devenu inutilisé en identifiant, dans chaque cas, la part des revenus sujette à bonification en vertu du mécanisme incitatif.

11. Référence : Pièce B-0030, Gaz Métro-9, document 5, page 6.

Préambule :

(i) « *Gaz Métro a effectué cinq ventes de fourniture à Dawn pour des revenus totaux de 1 104 800 \$ sur un total de 280 000 GJ (7 390 103 m³), soit un prix moyen de 3,95 \$/GJ. Les revenus totaux sont scindés en deux soit des revenus totaux pour la fourniture et le gaz de compression de 904 456 \$ avec un prix moyen de 3,23 \$ et des revenus totaux de transport de 200 344 \$ avec un prix moyen à 0,72 \$/GJ (2,711 ¢/m³).*

Exemple d'une vente de fourniture à Dawn

Le 26 septembre 2010, Gaz Métro a vendu à un tiers 25 000 GJ pour la journée du 27 septembre 2010 au point Dawn au prix de 3,99 \$/GJ. Cette transaction a généré des revenus de 99 750 \$ répartis comme suit : 82 168 \$ pour la fourniture et la compression à un prix de 3,29 \$/GJ et 17 582 \$ à un prix de 0,70 \$/GJ. »

(ii) Tableau Ligne Échanges / cessions d'optimisations

Demandes :

- 11.1** En référence au préambule (i), veuillez expliquer comment sont évaluées la part des revenus qui est considérée comme un revenu de transport et la part des revenus considérée comme un revenu de fourniture et compression.
- 11.2** En référence au préambule (ii), veuillez présenter pour chacune des transactions Échanges/cessions d'optimisation :
- la nature de la transaction et les points d'échange
 - la date de conclusion de la transaction
 - la période couverte par la transaction : date de début, date de fin

- les volumes
- le nom de la contrepartie
- les revenus et autres avantages

12. Référence : Pièce B-0041, Gaz Métro-12, document 3, pages 2, 4, 5, 9 et 19.

Préambule :

Au tableau 1 de la page 2, Gaz Métro indique que les dépenses réelles du PGEÉ 2011 sont de 12 331 954 \$, soit 161 293 \$ de moins que le budget autorisé.

À la page 4, Gaz Métro constate que la rentabilité globale *a posteriori* (selon le TCTR) des programmes du PGEÉ 2011 est de 34 M\$, ce qui est légèrement inférieur à la rentabilité de 36,3 M\$ prévue au dossier tarifaire.

À la page 5, Gaz Métro constate que la rentabilité globale *a posteriori* des programmes résidentiels est de 0,57 M\$, ce qui est légèrement supérieur à la prévision de 0,54 M\$ du dossier tarifaire.

À la page 9, Gaz Métro constate que la rentabilité globale *a posteriori* des programmes du marché CII est de 11,8 M\$, soit 1 M\$ de moins que la rentabilité prévue au dossier tarifaire.

À la page 19, Gaz Métro constate que la rentabilité globale *a posteriori* des programmes du marché VGE est de 21,7 M\$, ce qui est légèrement inférieur à la prévision de 22,9 M\$ du dossier tarifaire.

Demande :

12.1 Veuillez justifier les variations de rentabilité observées, tenant compte notamment du fait que les dépenses du PGEÉ 2011 sont inférieures au budget autorisé.

13. Référence : Pièce B-0041, Gaz Métro-12, document 3, pages 9 et 49.

Préambule :

Au sujet du programme *PE200-Chauffe-eau à efficacité intermédiaire*, Gaz Métro indique avoir décidé de réviser la grille d'aide financière de ce programme : « *Cette révision aurait dû avoir un impact à la baisse sur les aides financières octroyées durant l'année financière 2011 telles qu'anticipées par Gaz Métro. Toutefois, Gaz Métro constate que bon nombre de dossiers payés cette année proviennent de dossiers engagés antérieurement alors que l'aide financière établie était plus importante. C'est pourquoi la subvention moyenne prévue à la Cause tarifaire 2011 a été légèrement sous évaluée* » [Nous soulignons]

Le *Tableau I : Rapport de suivi et d'implantation du PGEE 2010-2011*, à la page 49, fait état de 9 participants nets pour ce programme, en 2011.

Demande :

13.1 Parmi les neuf participants au programme, veuillez préciser le nombre de dossiers engagés antérieurement.

14. Référence : Pièce B-0041, Gaz Métro-12, document 3, page 10.

Préambule :

Gaz Métro indique que les résultats du programme *PE202-Chaudière à efficacité intermédiaire* sont supérieurs aux prévisions (138 % de participation). Gaz Métro explique cette progression par des actions de communication réalisées auprès des « Service d'enseignement » (écoles primaires, secondaires et autres.)

Demande :

14.1 Veuillez indiquer si d'autres actions de communications, destinées spécifiquement à d'autres segments de la clientèle CII ont été entreprises. Si oui, veuillez élaborer sur ces actions et sur les résultats escomptés.

15. Référence : Pièce B-0041, Gaz Métro-12, document 3, page 20.

Préambule :

Gaz Métro indique que les résultats du programme *PE211-Études de faisabilité (marché VGÉ)* sont supérieurs aux prévisions en termes de participation (32 participants), inférieurs en termes d'économie d'énergie (4,7 Mm³) et supérieurs en termes de dépenses (dépassement de 33 % des prévisions du dossier tarifaire).

Gaz Métro explique ce dépassement budgétaire par le plus grand nombre de participants et par le fait que plusieurs études ont bénéficié de l'aide financière maximale de 20 000 \$.

Demande :

15.1 Veuillez indiquer le nombre de participants ayant reçu l'aide financière maximale de 20 000 \$.

- 16. Références :** (i) Pièce B-0041, Gaz Métro-12, document 3, page 54;
(ii) Décision D-2011-182, dossier R-3752-2011, phase 2, page 20.

Préambule :

Référence (i) : *Tableau VI : Rentabilité à posteriori.*

À la référence (ii) :

« La Régie autorise la mise à jour annuelle du taux d'actualisation utilisé aux fins du calcul du TCTR, du TP, du TNT et du TCS à partir du coût en capital prospectif qu'elle a autorisé dans le cadre du dossier tarifaire précédent et d'un taux d'inflation de 2 %. Ainsi, pour le PGEÉ 2012, la Régie autorise un taux d'actualisation réel uniforme de 4,53 %. »

Demandes :

- 16.1** Veuillez indiquer si les résultats de l'analyse de rentabilité *a posteriori* présentés en référence (i) sont basés sur les paramètres autorisés par la Régie en référence (ii) ou sur les paramètres originaux utilisés en 2011.
- 16.2** Veuillez fournir l'ensemble des hypothèses économiques retenues aux fins de l'analyse de rentabilité *a posteriori* présentée en référence (i), ainsi que les références de ces hypothèses.

- 17. Référence :** Pièce B-0017, Gaz Métro-13, document 2, pages 2 et 3.

Demande :

- 17.1** Veuillez décrire les hypothèses utilisées pour établir les paramètres des tableaux du plan de développement-ventes totales et celui des nouveaux clients seulement. Veuillez notamment décrire les hypothèses pour les volumes (Commercial et VGE : utilisation des OMA/OMQ, des volumes prévisionnels ou réels facturés, Résidentiel : volumes de consommation moyens, prévisions de consommation individuelles ou volumes réels facturés), les investissements (montants inclus dans les investissements) et le traitement des projets qui comportent le raccordement de clients dans plus d'un secteur (clients résidentiels et commerciaux ou clients commerciaux et industriels).

- 18. Références :** (i) R-3717-2009, pièce B-1, Gaz Métro-13, document 3, page 3;
(ii) Pièce B-0045, Gaz Métro-13, document 3, page 2.

Préambule :

(i) « Si Gaz Métro acceptait des projets dont la rentabilité n'est pas suffisamment élevée, les coûts augmenteraient plus que les revenus générés par ces nouveaux volumes. À long terme, cela exercerait une pression à la hausse sur les tarifs de l'ensemble des clients et donc une détérioration de la position concurrentielle. Une telle détérioration rendrait difficile la réalisation de nouvelles ventes et augmenterait le risque de perte de clients, ce qui entraînerait une perte de volumes et, par le fait même, une hausse des tarifs».

(ii) « Lors du développement de la méthodologie du marché affaires, Gaz Métro a amélioré l'approche initialement développée pour le marché résidentiel quant à la comparabilité de la rentabilité a posteriori de celle a priori. En utilisant le taux de distribution réel facturé dans la rentabilité a posteriori, les résultats varient en fonction des hausses ou des baisses tarifaires annuelles. Afin de neutraliser cet effet non désiré, Gaz Métro a ajusté les revenus réels en fonction de la variation entre la grille tarifaire facturée et la grille tarifaire d'origine utilisée dans la rentabilité a priori, selon le tarif des clients. » [Nous soulignons]

Demandes :

- 18.1** Veuillez expliquer et justifier en quoi la proposition de Gaz Métro d'utiliser la grille tarifaire d'origine pour évaluer la rentabilité a posteriori, permet de mesurer l'impact de la rentabilité globale a posteriori du plan de développement sur la position concurrentielle, tel qu'exprimé en référence (i).
- 18.2** En excluant les variations tarifaires de la rentabilité a posteriori, Gaz Métro prend comme hypothèse que ces variations n'ont pas d'impact sur la rentabilité a posteriori et que ces variations sont hors de son contrôle. Veuillez expliquer et justifier en quoi votre proposition, en référence (ii), permet à la Régie de juger de la performance globale de Gaz Métro sur ses projets d'investissements.
- 18.3** Dans le cas où Gaz Métro constaterait que la rentabilité a posteriori des projets d'investissements est trop faible, veuillez expliquer et justifier en quoi la proposition, en référence (ii), permet à Gaz Métro d'améliorer son processus décisionnel pour l'approbation de ses projets d'investissement.

- 19. Références :** (i) Pièce B-0047, Gaz Métro-13, document 5, page 1;
(ii) Dossier R-3752-2011, pièce A-0045, pages 88 et 89.

Préambule :

En référence (i) :

« En ce qui a trait à la rentabilité, l'exercice demandé par la Régie est complexe, voire impossible, pour la grande majorité des ventes en nouvelles constructions et de plusieurs projets de développement étant donné que les coûts de conduite sont inclus au plan de développement sur la base des projets et non sur une base unitaire. À titre d'exemple, supposons un projet composé de huit clients commerciaux dont seulement deux obtiendraient du PRC, Gaz Métro devrait alors déterminer un mode d'allocation des coûts entre les différents clients afin d'arriver à une rentabilité séparée entre les clients ayant obtenu du PRC et ceux qui n'en recevraient pas. Pour le moment, Gaz Métro n'est donc pas en mesure de produire les analyses demandées. »

En référence (ii) :

« Q. Vous me dites que ça peut atteindre et, compte tenu de votre réponse antérieure, est-ce que ça peut dépasser cent pour cent (100 %) du surcoût?

R. Non, ça ne peut pas dépasser. Je veux juste préciser par exemple quand on dit ça peut atteindre. Oui ça peut atteindre, c'est ce qui est marqué qu'on peut se permettre de donner. Il faut bien comprendre que si on est encore une fois dans l'univers du résidentiel, eh bien, ce n'est absolument pas, la problématique n'est pas cent pour cent (100 %) des coûts admissibles, c'est la rentabilité. Donc, ce que je peux donner comme aide financière, bien souvent c'est limité par ma rentabilité. Donc, je ne peux pas donner plus si le projet n'est pas rentable ou si le client n'est pas rentable, que ça soit au niveau de la conversion ou de la nouvelle construction. Mon frein est beaucoup plus là au niveau du résidentiel, puis même dans les petits paliers des clients affaires que la restriction du cent pour cent (100 %) des dépenses admissibles. » [Nous soulignons]

Demandes :

- 19.1** Veuillez expliquer de quelle manière Gaz Métro établit, a priori, le montant de subvention PRC qui peut être accordé à un nouveau client (qu'il soit résidentiel ou commercial, en nouvelle construction ou en conversion). Expliquez notamment comment Gaz Métro s'assure que cette subvention ne compromet pas la rentabilité du raccordement de ce client (méthode de calcul et hypothèses).
- 19.2** Veuillez expliquer de quelle manière, pour le cas cité en exemple dans le préambule (i), Gaz Métro établit, a priori, le montant de subvention PRC qui peut être accordé à un client. Expliquez notamment comment Gaz Métro s'assure que cette subvention ne compromet pas la rentabilité du raccordement de ce client.

19.3 Veuillez élaborer sur la distinction que Gaz Métro fait entre « client » et « projet ». Veuillez préciser si les paramètres utilisés pour établir les montants accordés en subvention diffèrent selon que le client subventionné fasse partie d'un projet où plusieurs clients sont raccordés ou qu'il soit le seul nouveau client raccordé.

19.4 Veuillez élaborer sur la possibilité d'évaluer la rentabilité a posteriori des projets ou clients subventionnés de la même manière que l'évaluation de la rentabilité a priori décrite en réponse aux questions précédentes.

- 20. Références :** (i) Pièce B-0048, Gaz Métro-14, document 1, page 15;
(ii) Pièce B-0048, Gaz Métro-14, document 1, page 9.

	Novembre à Avril	Mai à Octobre
Coût moyen d'approvisionnement	45 %	8 %
Achats couverts	36 %	5 %
Achats non couverts	20 %	12 %
Coût moyen en indice CGPR	20 %	12 %

Préambule :

Volatilité mensuelle par saison (année gazière 2011)

Demandes :

20.1 Veuillez identifier et expliquer les causes de la forte volatilité mensuelle observée durant les mois de novembre à avril.

20.2 Gaz Métro a-t-elle envisagé des changements au niveau du type ou de l'importance relative des différents instruments financiers qu'elle utilise durant les mois d'hiver afin de réduire la volatilité mensuelle des achats couverts pour les mois de novembre à avril. Veuillez commenter.

20.3 Gaz Métro a-t-elle fait appel à un expert conseil externe pour faire évaluer son programme de produits financiers dérivés et pour obtenir des informations ou des suggestions concernant les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de produits dérivés chez les grandes entreprises d'utilité publique. Si oui, veuillez présenter le sommaire des informations reçues. Si non, veuillez commenter sur l'intérêt de faire appel à un tel expert.

21. Référence : Pièce B-0048, Gaz Métro-14, document 1, page 45.

1- Tarif du service de fourniture (\$/GJ)	4,68 \$
2- Indice CGPR (\$/GJ)	3,54 \$
3- Volume de gaz en service de fourniture	75,467 PJ

Préambule :

Demandes :

21.1 Veuillez produire un tableau présentant le coût du gaz naturel, l'effet des dérivés financiers et le coût total pour chacun des mois de l'année et pour l'année dans son ensemble.

21.2 Quelle est la politique de Gaz Métro concernant la gestion de dérivés financiers acquis pour protéger les volumes? Ceux-ci sont-ils toujours conservés jusqu'à l'échéance ou peuvent-ils être vendus avant l'échéance? Veuillez expliquer la gestion active de Gaz Métro le cas échéant.

21.3 Quelles sont les mesures prises ou envisagées par le distributeur pour limiter l'effet des dérivés financiers sur le coût total du gaz naturel en période de prix relativement faibles et stables.

22. Références : (i) R-3745-2010, Pièce B-0084, Gaz Métro-14, document 1.3, page 2;
(ii) R-3745-2010, Pièce B-0084, Gaz Métro-14, document 1.3, page 2;
(iii) Pièce B-0048, Gaz Métro 14, document 1, pages 46-47.

Préambule :

(i)

Importance relative des différents produits dérivés contractés depuis 2008

Année gazière	2008	2009	2010	2011
Prix fixe	6 %	5 %	37 %	
PFRM	41 %	36 %	20 %	
Collier	8 %	9 %	14 %	
CARM	45 %	51 %	28 %	

(ii)

Pourcentage annuel de couverture

Année gazière	2008	2009	2010	2011
Volume prévu selon la cause tarifaire (PJ)	88,504	85,822	86,290	
Volume couvert (PJ)	60,768	57,347	46,400	
Volume acheté (PJ)	87,237	90,310	68,769	
Pourcentage de couverture (%)	70 %	64 %	67 %	

Demandes :

22.1 Veuillez mettre à jour les tableaux cités en référence (i) et (ii).

22.2 Quel était le pourcentage de couverture visé pour les mois de novembre à mars et de mai à octobre respectivement.

22.3 Veuillez expliquer si Gaz Métro diminue ou augmente son pourcentage de couverture de ses achats en fonction de la position concurrentielle du gaz naturel. Si oui, veuillez expliquer ce lien en fonction du pourcentage de couverture du tableau de la référence (ii).

23. Référence : Pièce B-0048, Gaz Métro-14, document 1, page 48.

Préambule :

Le tableau de l'annexe G présente une analyse de sensibilité des années gazières 2008 à 2010. Les scénarios de prix de marché envisagés varient de 7,00 \$/GJ à 10,00 \$/GJ. Le prix du marché variant actuellement entre 3,00 \$/GJ et 4,00 \$/GJ, il y aurait lieu d'envisager un plus large éventail de prix dans l'analyse de sensibilité.

Demande :

23.1 Veuillez compléter le tableau de l'annexe G en effectuant l'analyse de sensibilité correspondant à des prix de marché de 3,00 \$/GJ, 4,00 \$/GJ, 5,00 \$/GJ et 6,00 \$/GJ respectivement.

24. Référence : Pièce B-0051, Gaz Métro-16, document 1, page 14.

Préambule :

L'évolution des dépenses d'exploitation par client, en dollars constants, sur la période 2003-2004 à 2010-2011 est comme suit :

2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
107,30	108,03	111,59	112,07	109,84	117,57	123,87	124,35

Demande :

24.1 Veuillez expliquer les raisons d'une telle progression.

- 25. Références :**
- (i) Pièce B-0055, Gaz Métro-20, document 1, page 1, lignes 11, 12 et 14;
 - (ii) Pièce B-0055, Gaz Métro-20, document 1, page 2;
 - (iii) Décision D-2010-144, dossier R-3720-2010, Phase 2, page 48, paragraphe 207.

Préambule :

Référence (i)

Taux applicables :

Équilibrage :

- Pointe : -0,0456 ¢/m³
- Espace : -0,0257 ¢/m³

Distribution : 1,719 ¢/m³

Référence (ii)

Quantité annuelle liquéfiée : 13 737,4 10³m³

Référence (iii)

« [207] La Régie considère que le coût unitaire moyen de distribution doit être établi en prenant comme hypothèse le coût unitaire de distribution d'un client ayant un profil de consommation similaire à celui de l'usine LSR dans son ensemble. Pour 2011, la Régie retient la valeur de 2,828 ¢/m³ comme coût unitaire de distribution, soit le coût unitaire d'un client interruptible au palier 5.7.»

Demandes :

- 25.1** Veuillez fournir et justifier l'ensemble des hypothèses utilisées et le détail des calculs pour établir les taux unitaires d'équilibrage de pointe et d'espace.
- 25.2** Veuillez fournir les volumes de pointe et d'espace sur lesquels s'appliquent les taux unitaires d'équilibrage et justifier les hypothèses utilisées pour l'établissement de ces volumes.
- 25.3** Compte tenu des éléments mentionnés aux références (ii) et (iii), veuillez fournir et justifier l'ensemble des hypothèses utilisées et le détail des calculs pour établir le taux applicable de distribution.
- 25.4** Veuillez indiquer ce que signifie « *Quantité annuelle à liquéfier en 2012* » mentionné à la référence (ii) au tableau « *Capacité d'entreposage GMST* ». Veuillez notamment expliquer l'utilisation de l'année de référence 2012.